

### **Le Monde 12/11/2013**

*Un collectif de médecins, dont le généticien Axel Kahn, prend position en faveur de la proposition de loi pénalisant les clients et dépenalisant la prostitution.*

La prostitution, c'est un nombre incalculable et quotidien de pénétrations vaginales, anales, buccales non désirées. La question de la santé des personnes prostituées ne peut être posée si l'on refuse d'ouvrir les yeux sur cette réalité.

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans son rapport sur la santé des personnes prostituées, alerte sur les divers et nombreux problèmes liés à l'exercice de la prostitution : maladies sexuellement transmissibles, addictions et pathologies liées à la précarité, problèmes gynécologiques, lésions secondaires consécutives à des violences...

On retiendra notamment le témoignage d'un gynécologue hospitalier, ayant examiné de nombreuses femmes victimes de réseaux criminels : *« Les lésions constatées chez ces femmes sont des cicatrices (...) consécutives au fait d'avoir été attachées, traînées, griffées, ainsi que des arrachages de cheveux et des brûlures de cigarette. Au niveau vulvo-vaginal, l'examen retrouve des vulves très déformées, et parfois des vagins cicatriciels durs et très douloureux, notamment dans la partie haute du vagin où il existe parfois des cicatrices rétractiles en diminuant nettement la longueur. »*

### **TAUX DE MORTALITÉ SIX FOIS PLUS ÉLEVÉ**

La violence est inhérente à l'activité prostitutionnelle. Pour ne citer qu'une de ces violences, auxquelles les personnes prostituées doivent faire face, en Europe, entre 16 % et 76 % des femmes prostituées déclarent avoir été victimes de viol dans les douze derniers mois. Le taux de mortalité des personnes en situation de prostitution est six fois plus élevé que celui du reste de la population.

Certains tentent de réduire la question de la santé au seul problème que constituent les maladies sexuellement transmissibles. Cette démarche est inefficace et dangereuse. De fait, elle occulte complètement les violences, les viols, les agressions, les traumatismes auxquels les personnes prostituées doivent faire face et qui constituent des risques pour

leur vie même.

Il faut rappeler que la santé constitue – selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé – un bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

La prévention des risques infectieux est un pilier essentiel de la prise en charge des personnes prostituées. Mais cela ne peut pas être la réponse unique à un phénomène complexe, qui appelle une politique globale. En ce qui concerne l'impact des différentes législations sur la prévalence du VIH, de nombreuses études ont montré que la criminalisation des personnes prostituées est un risque d'acquisition de l'infection. Le fait que la proposition de loi n° 1437 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel mette un terme au délit de racolage est donc une avancée importante.

En revanche, la pénalisation des clients n'est pas reconnue comme un facteur de risque d'infection VIH : aucune étude épidémiologique ne montre qu'interdire l'achat d'acte sexuel comporte des risques sanitaires. Il est nécessaire de rappeler ici les résultats de certaines études publiées ces dernières années.

## **LES FACTEURS DE RISQUE**

Une récente méta-analyse publiée en mars dans le *British Medical Journal* synthétise de manière exhaustive toutes les études publiées entre 2000 et 2011 sur les facteurs de risque d'infection par le VIH chez les femmes prostituées en Europe. Les facteurs de risque d'infection par le VIH identifiés dans cette étude sont l'injection de drogue par voie veineuse, les rapports sexuels non protégés, un nombre élevé de clients, la pratique de prostitution de rue, une méconnaissance de la langue parlée dans le pays.

Il faut souligner que les pays ayant adopté des positions réglemmentaristes, visant à encadrer la prostitution, comme les Pays-Bas et l'Espagne, n'ont pas des taux de séroprévalence du VIH chez les personnes prostituées particulièrement bas, bien au contraire.

Le fait d'organiser la prostitution, d'autoriser l'achat d'acte sexuel, de légaliser le proxénétisme, les eros centers et autres

maisons closes, n'a pas d'impact positif sur la situation sanitaire des personnes prostituées. Elles sont au contraire dans la majorité des cas enfermées dans ces lieux, tenues à l'écart des structures de prévention et de soins, avec pour seules relations les proxénètes et les clients.

Le rapport de l'IGAS (2012) ainsi que celui du Conseil national du sida (2010) pointent de graves difficultés d'accès aux soins pour les personnes prostituées, du fait d'une méfiance particulière vis-à-vis des administrations et de la peur d'être jugées du fait de leur activité prostitutionnelle.

Afin d'améliorer cette situation, la proposition de loi n° 1437 s'attache à éliminer toute politique répressive à l'encontre des personnes prostituées en abrogeant le délit de racolage, à améliorer leur accès aux droits et donc l'accès aux soins, à soutenir les associations dans leur action de diffusion auprès des personnes prostituées, et à adopter une politique prenant en compte l'ensemble des enjeux sanitaires de cette activité tant en matière de soins que de prévention des pratiques prostitutionnelles.

### **FAIRE CHANGER LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ**

L'interdiction de l'achat d'acte sexuel et la dépénalisation des personnes prostituées contribueront à faire changer le regard de la société : les personnes prostituées ne seront plus stigmatisées, elles ne seront plus considérées comme des délinquantes. C'est l'acheteur de sexe qui sera sanctionné. Les personnes prostituées pourront donc plus facilement refuser un rapport sexuel non protégé ou dénoncer la violence d'un client. La santé des personnes prostituées et leur protection contre les violences, contre les agressions, contre les maladies sexuellement transmissibles passent par un accompagnement global des personnes et par la réduction de la prostitution et des violences qui l'accompagnent.

Ce sera notre rôle de soignants de veiller à l'application effective de tous les volets de la proposition de loi, et notamment celui de l'accompagnement des personnes prostituées, leur garantissant l'accès aux soins.

L'étude du « British Medical Journal »  
est consultable en utilisant le lien <http://bmjopen.bmj.com/>

## Signataires

**Sécolène Neuville**, infectiologue ; **Axel Kahn**, médecin, généticien ; **Damien Mascret**, médecin, sexologue ; **Emmanuelle Piet**, gynécologue ; **Gilles Lazimi**, médecin généraliste ; **Matthieu Lafaurie**, infectiologue ; **Nathalie de Castro**, infectiologue ; **Matthieu Saada**, infectiologue ; **Marie Lagrange-Xélot**, infectiologue ; **Anne Gervais**, hépatologue ; **Judith Trinquart**, médecin légiste ; **Muriel Salmona**, psychiatre ; **Jean-Pierre Salmona**, cardiologue ; **Nelly Mortiniera**, endocrinologue ; **Muriel Bénichou**, endocrinologue ; **Amina Radaoui**, endocrinologue ; **Agnès Setton**, médecin du travail ; **Marianne Baras**, médecin légiste ; **Gérard Lopez**, psychiatre ; **Marie Médus**, médecin généraliste ; **Claude Lejeune**, pédiatre ; **Anne-Laurence Godefroy**, médecin généraliste ; **Milagros Ferreyra**, infectiologue.

## **Prostitution : "L'Etat n'a pas à légiférer sur l'activité sexuelle des individus"**

**Elisabeth Badinter, 69 ans, est philosophe. Elle a souvent pris des positions à contre-courant sur les grands sujets de débats parmi les féministes: opposée à la loi sur la parité en 2000, elle est favorable à la grossesse pour autrui sous certaines conditions. Dans son dernier ouvrage, *Le Conflit: la femme et la mère* (Flammarion, 2010), elle dénonçait le retour du naturalisme et de la**

## **culpabilisation des mères.**

**Qu'avez-vous pensé de l'appel des "343 salauds", qui s'opposent à la pénalisation des clients de prostituées au nom du respect de la liberté?** C'était une intervention nécessaire, car je suis frappée du silence des hommes dans ce débat. Deux catégories d'individus ne s'expriment pas: les hommes, prochaines cibles de la loi, et les prostituées. La forme était contestable. Mais je n'ai pas de critiques sur le fond.

**Pourquoi êtes-vous défavorable à la pénalisation des clients de prostituées?** La pénalisation, c'est la prohibition. Je préfère parler de prohibition plutôt que d'abolitionnisme, car c'est l'objectif des auteurs de la proposition de loi. Ils font référence à l'abolition de l'esclavage ! La vente d'un individu n'est pas comparable à la prostitution, qui est une mise à disposition de son corps à des fins sexuelles, que l'on peut accepter ou refuser dès lors que l'on n'est pas prisonnière d'un réseau. Leur argument est qu'il faut tarir la demande pour qu'il n'y ait plus d'offre. Je n'arrive pas à trouver normal qu'on autorise les femmes à se prostituer, mais qu'on interdise aux hommes de faire appel à elles. Ce n'est pas cohérent et c'est injuste.

La deuxième raison de mon opposition est que l'on prétend qu'il n'y a que la prostitution esclavagiste, dominée par les réseaux, où les femmes n'ont pas moyen de dire non. Mais il y a aussi des indépendantes et les occasionnelles, qui veulent un complément de ressources. Leur interdire de faire ce qu'elles veulent avec leur corps serait revenir sur un acquis du féminisme qui est la lutte pour la libre disposition de son corps. Même si c'est une minorité de femmes. Ce n'est pas une affaire de quantité mais de principe.

**Pourquoi, selon vous, les hommes sont-ils une "cible" de cette loi?** Je ressens cette volonté de punir les clients comme une déclaration de haine à la sexualité masculine. Il y a une tentative d'aligner la sexualité masculine sur la sexualité féminine, même si celle-ci est en train de changer. Ces femmes qui veulent pénaliser le pénis décrivent la sexualité masculine comme dominatrice et violente. Elles ont une vision stéréotypée très négative et moralisante que je récuse.

## **Peut-on parler de choix lorsqu'on est dans une stratégie de survie?**

Toutes les femmes qui ont besoin d'argent ne se prostituent pas pour survivre! Pour les victimes des réseaux, on ne peut plus parler de choix car il est quasiment impossible de revenir en arrière. La lutte contre l'esclavage des femmes doit donc être sans merci. Pour lutter contre les réseaux, il faut une condition sine qua non: que les prostituées puissent dénoncer leurs proxénètes à la justice sans craindre pour leur vie. Elles doivent être assurées de leur sécurité, d'avoir des papiers, et d'être aidée. La loi contient des dispositions en ce sens, mais qui me paraissent vagues. Quel est le budget? Comment le prévoir quand on ne connaît même pas le nombre de prostituées? Est-ce que la lutte contre les réseaux sera une priorité pour la police? Je n'ai pas le sentiment que cela soit le cas.

## **Vous acceptez que des femmes se livrent à un travail très pénible, avec parfois des séquelles psychologiques lourdes?**

Je n'ai jamais pensé que la dignité d'une femme reposait sur la sexualité. Je suis favorable à la pédagogie sur la prostitution et les séquelles qui peuvent en résulter. Mais toutes les femmes n'ont pas le même rapport à leur corps. Dans certaines conditions, la prostitution est difficile à vivre, mais il y a des femmes pour lesquelles ce n'est pas aussi destructeur qu'on le dit. Je regrette qu'on n'entende pas davantage les prostituées. Elles seules sont habilitées à parler. Mais quand l'une affirme: "*Je le fais librement*", on dit qu'elle ment et qu'elle couvre son proxénète. Ce sont les seuls êtres humains qui n'ont pas le droit à la parole.

## **Quelles seront les conséquences de la loi selon vous? Est-ce qu'elle va mettre fin à la prostitution?**

Bien sûr que non. Je ne connais aucune prohibition qui fonctionne. Elle démultiplie le pouvoir des mafieux. Les prostituées disent qu'elles ont besoin de parler avec le client pour savoir qui il est. Elles apprennent à détecter les pervers. Dans la négociation, la prostituée peut dire ce qu'elle fait ou ne fait pas. Je suis inquiète pour celles qui vont passer par Internet: elles n'auront plus la

possibilité de faire cet examen. Une loi qui veut venir au secours des plus faibles va en fait multiplier les dangers. D'ailleurs, la Norvège veut revenir sur la prohibition décidée en 2009.

**L'Etat ne doit-il pas dire ce qui est acceptable ou non, comme lorsqu'il interdit la vente d'organes ou fixe un salaire minimum?**

La vente d'organes est une mutilation définitive, le salaire minimum permet de lutter contre la misère. Ce n'est pas comparable. Sous prétexte de lutter contre les réseaux, c'est la prostitution qu'on veut anéantir. L'Etat n'a pas à légiférer sur l'activité sexuelle des individus, à dire ce qui est bien ou mal. Où commence et où finit la prostitution? Combien de femmes ou d'hommes sont en couple pour l'argent?

Personne ne songe à aller y voir. On ne parle jamais de la prostitution masculine. Il y a aussi une misère sexuelle féminine et des femmes qui font appel à des prostitués. Il n'est plus alors question de domination masculine dénoncée par les auteurs de la loi.

**La prostitution est-elle nécessaire pour l'assouvissement de certains besoins sexuels, faut-il en faire un métier comme un autre?** Oui, et c'est pour cela qu'on ne pourra pas l'éradiquer. Sur la légalisation, il faut être prudent. On voit qu'en Allemagne, les choses dérapent, les mafieux profitent de la reconnaissance de la prostitution. Il faut donc en faire une activité sécurisée, donner aux prostituées les droits qu'elles réclament, comme celui de s'associer ou de louer un studio. Je voudrais tellement qu'on arrête de traiter les prostituées comme des rebuts de l'humanité. Un certain discours bien-pensant ne peut que les enfoncer davantage dans l'humiliation.

**Lire aussi la tribune : "Ce sont les acheteurs de sexe qu'il faut pénaliser"**